



MAIRIE DE LIENCOURT SAINT-PIERRE (60240)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2016

Le vingt-sept juin deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liencourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaients présents : Alexandre CHAPELON, Sylvain LE CHATTON, Fabienne MAHÉ, Angélique HYRNIUKA, Franck LIGER, Laurent LAROCHE, Laurent DEREGNAUCOURT, Chloé LE FEUR. Benjamin VELLUET, Janine COURTOIS

Stephen HOPKINS donne pouvoir à Janine COURTOIS

Jérôme LEROY donne pouvoir à Sylvain LE CHATTON

Etaients absents : Raphaël DECIUS, Jérôme CORNU

Franck LIGER a été nommé secrétaire

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 08 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR (session ordinaire)

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mai 2016.
- Travaux cimetière – (délibération)

Débat sans délibération / Informations diverses :

- SITA – débat sur l'avis du Conseil
- Questions et informations diverses

oooooooooooo

➤ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mai 2016

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 mai 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

Franck LIGER informe que le devis aire de jeux est inférieur à celui énoncé au conseil du 02 mai 2016. En effet, la Société POSE avait édité un devis de 19 192,12 € TTC correspondant à une surface de 85 m² comme mentionné sur la notice technique pour le train complet. N'ayant pris qu'une partie du train, la surface n'est plus que de 63 m². De plus, pour palier à l'éventuel tassement du sol amortissant, un supplément de 2 cm a été rajouté. La Société POSE a donc refait son devis pour une surface de 63 m²+ les 2 cm de rajout. Soit 16 691,72 € TTC.

➤ Travaux cimetièrre

L'entreprise ROY a dèbutè les travaux semaine 23. Elle a procédé à la création d'ouverture à 2 endroits pour l'agrandissement du cimetièrre et a fait la røfection des murs existants.

La dèlibèration du choix de l'entreprise pour le chemin d'accès aux vøhicules et chemin central à l'intèrieur de l'agrandissement du cimetièrre est reportèe au prochain conseil puisqu'à ce jour nous n'avons qu'un seul devis.

Sylvain LE CHATTON a pris contact avec Monsieur ROSSEEUW Cèdric, locataire de l'ancien presbytère pour l'informer qu'il sera mis un grillage pour sèparer en deux le terrain communal qui lui est gracieusement mis à disposition.

➤ Informations diverses

AIRE DE JEUX : la pose de la locomotive est terminèe. A ce jour, les enfants peuvent en profiter.

VOL ET COUPE DE FLEURS : des pots de fleurs au niveau de la charrette côté salle des fêtes ont ètè volès le week-end du 11 et 12 juin. Le conseil a votè pour le rachat de pots et de fleurs.



VEOLIA : le SDIS nous a signalè 2 problèmes sur les èquipements incendie de la commune :

1. Le dèbit du P.I. n°5 (poteau incendie n°5) est insuffisant. 44 m³/h au lieu de 60 m³/h røglementaire. Il a ètè demandè à Vøolia de vørifier et de proposer une solution. Vøolia est intervenu lundi 27/06 à 11h et a ègalement mesurè 44 m³/h.
La seule solution technique serait de remplacer la canalisation incendie par un diamètre plus gros, ce qui nøcessiterait des travaux importants pour ouvrir la rue de l'èglise.
Laurent DEREGNAUCOURT a interrogè le Prèsident du Syndicat des eaux en røunion mardi 28/06, il a prècisè que le PI n°5 est situè entre 3 PI à moins de 300m, donc pas d'obligation de faire des travaux.
2. La borne d'aspiration situèe rue de Loconville au bord du canal de Marquemont est signalèe indisponible par le SDIS. Après demande d'information complèmentaire auprès des pompiers de Chaumont en Vexin, la crøpine d'aspiration de la bouche d'aspiration serait bouchèe et les pompiers ne peuvent pas la dèboucher. Le Syndicat des eaux ne veut pas intervenir car cet èquipement n'est pas sur le røseau d'eau. Vøolia ne veut pas intervenir car il n'existe pas de contrat d'entretien. Laurent DEREGNAUCOURT relance donc Vøolia pour nous transmettre un contrat d'entretien du matèriel incendie de la commune.

BOUCHERIE : Vu l'accord de la subvention, Sylvain LE CHATTON informe que le projet « regroupement classes » pourra avoir lieu. La mairie recevra une notification pour dèrogation en 2017. Une røunion avec le RPI aura lieu le 29 juin 2016, au prochain conseil Sylvain LE CHATTON aura plus de dètails.

SITA : Sylvain LE CHATTON demande à son conseil de s'exprimer sur le projet d'extension de SITA et prècise qu'il n'y aura pas de vote, que celui-ci pourra se faire qu'après la fin de l'enquète au 1^{er} juillet 2016. Un tour de table et plusieurs èchanges ont eu lieu. Une dèlibèration sera prise au prochain conseil prèvu le 04 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 23 h 30.

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Franck LIGER
---	--

Au registre suivent les signatures des membres présents :

Laurent LAROCHE	Janine COURTOIS
Laurent DEREGNAUCOURT	Chloé LE FEUR
Angélique HYRNIUKA	Alexandre CHAPELON
Fabienne MAHE	Benjamin VELLUET

